

# Rencontre ouverte d'Aubagne



Culture, développement durable et diversité culturelle

Jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2013

## Des politiques culturelles pour les personnes, par les territoires, comment faire ?



Espace des libertés - Aubagne

**Venez réfléchir avec nous autour  
du document d'orientation politique de la FNCC**

### **I - Des politiques culturelles pour les personnes, freins, leviers, propositions,**

*Des temps d'ateliers ouverts autour des thèmes :*

la reconnaissance de la personne - la dignité - les droits culturels  
- les identités - les communautés - la participation -  
l'engagement citoyen - l'expérimentation de la liberté - le vivre-  
ensemble - les échanges culturels - les capacités créatrices de  
chacun - la diversité....

### **II - Des politiques culturelles par les territoires, freins, leviers, propositions**

*Deux temps d'ateliers ouverts autour des thèmes :*

- pourquoi une politique culturelle publique ?  
- comment ? Gouvernance – place des artistes - jeux d'acteurs et  
de relations inventives des territoires - formation des élus et des  
responsables – démocratie culturelle  
- culture et territorialité - culture et chemins vers le monde -  
horizon local/horizon global - diversité et source de  
développement  
- économie sociale et solidaire – circuits courts - mutualisation et  
coopérations  
- responsabilités sociale et environnementale – enjeux  
écologiques

**participez à la rédaction d'un « livre ouvert »**

témoignant de manière concrète de l'inventivité des territoires et de  
leurs acteurs.

Les mutations de nos sociétés appellent une refondation  
du partage entre vitalité culturelle et responsabilité  
politique fondée sur le respect des droits culturels de la  
personne. Les élus de la FNCC – fédération pluraliste de  
collectivités territoriales – ont pris la mesure de ces  
bouleversements et des engagements politiques qu'ils  
exigent dans le document d'orientation politique qu'ils  
ont élaboré en janvier 2013.

A l'approche des élections municipales, nous vous  
invitons à sortir des sentiers battus en participant à la  
réflexion partagée autour des nouveaux enjeux de la  
gouvernance culturelle que lance la FNCC aux côtés des  
agences régionales culturelles (Plate-forme  
interrégionale), des acteurs de la vie artistique et de  
l'éducation populaire (UFISC), des directeurs des affaires  
culturelles (FNADAC) et des professionnels de  
l'éducation et de l'enseignement artistique (Canopéea),  
lors de notre rencontre nationale ouverte d'Aubagne

**Où : à l'Espace des libertés**

Avenue Antide-Boyer – 13400 - Aubagne

**Quand :**

**Du jeudi 21 novembre à 14h**

**au vendredi 22 novembre à 16h**

**Comment :**

Jeudi 21 novembre 2013

- **13h30 :** accueil
- **14h00 :** introduction par Michel Adam, sociologue :  
« *La culture et les cultures, chemins de reconnaissance* »
- **14h30 :** présentation des ateliers
- **15h00 :** ateliers
- **18h00 :** collation puis échange avec les acteurs  
culturels d'Aubagne
- **20h30 :** buffet dînatoire

Vendredi 22 novembre 2013

- **9h00 :** accueil puis ateliers
- **12h30 :** buffet
- **14h00 :** restitution
- **16h00 :** fin des travaux

**Inscrivez-vous :**

En retournant le bulletin de participation ci-joint  
et diffusez l'information auprès de vos collègues, des  
élus, de vos partenaires

**Plus d'informations :** [www.fncc.fr/](http://www.fncc.fr/) 04-77-41-78-71

# Rencontre ouverte d'Aubagne

## Des politiques culturelles pour les personnes, par les territoires, comment faire ?

**Jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2013**

à l'Espace des libertés - Avenue Antide-Boyer – 13400 Aubagne (Bouches-du-Rhône)

### BULLETIN DE PARTICIPATION

**Participant(e) :**

Mme, Mlle, M. : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

Collectivité territoriale/organisme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Portable : .....

Adresse de messagerie électronique : .....@.....

**Participera à la rencontre ouverte**  OUI  NON

**Souhaitez-vous qu'une convention soit établie lors de votre inscription**  OUI  NON

### Conditions de participation

Cette rencontre de trois demi-journées entre dans le cadre du droit à la formation.

Une attestation de présence vous sera délivrée après la rencontre.

Une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée sera adressée à votre Collectivité

**Le centre de formation de la FNCC est agréé par le Ministère de l'Intérieur**

### **Tarifs pour les trois demi-journées :**

**Les adhérents de la FNCC bénéficient d'un tarif préférentiel.**

Les droits d'inscription comprennent les frais de formation ainsi que les cafés accueil du matin, le dîner et le déjeuner. Hébergement, transports et autres repas sont à la charge des participants.

**Adhérents F.N.C.C. :**

**150 €**

**Non adhérents F.N.C.C. :**

**190 €**

Pour les partenaires voir avec les organismes concernés  
**Plate-forme interrégionale, UFISC, FNADAC, CANOPEA....**



## LE DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le code général des collectivités territoriales reconnaît aux élus locaux, dans ses articles L.2123-12, L.3123-10, L.4135-10 et L.5214-8, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

En moyenne, les élus peuvent disposer de 3 journées de formation par an, durant leur mandat.

Le droit à la formation est ouvert aux membres des conseils municipaux, des communautés urbaines, des communautés de communes, des conseils généraux et des conseils régionaux.

Ce droit s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité locale concernée. Les frais de déplacement, d'enseignement et, le cas échéant, de séjour donnent droit à remboursement.

Les pertes de revenu de l'élu sont également supportées par les collectivités dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Par ailleurs, pour les élus qui ont la qualité de salarié, le droit à la formation prévu par le code général des collectivités territoriales permet de bénéficier d'un congé de formation. La durée de ce congé est fixée à dix-huit jours par élu (pour la durée du mandat), quel que soit le nombre de mandats détenus. Ce droit à congé de formation est renouvelable en cas de réélection.

### **DOCUMENT A RETOURNER à la F.N.C.C. –**

15 rue Léon Lamaizière - 42000 SAINT ETIENNE - Tél : 04.77.41.78.71 – Télécopie : 04.77.38.20.48  
Courriel : [contact@fncc.fr](mailto:contact@fncc.fr) – Site Internet : [www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)